



Ordonnance de télécom CRTC 2018-189

Version PDF

Référence : 2018-129

Ottawa, le 28 mai 2018

Bell MTS – Approbation définitive d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d’entrée en vigueur
Bell MTS	AMT 793 Tarif supplémentaire – Retrait du service de technicien spécialisé sur place	6 avril 2018	5 juin 2018

2. Le Conseil n’a reçu aucune intervention relativement à la demande.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général